Fisheries Transparency Initiative

Pêche maritime durable par le biais de la transparence et la collaboration multipartite



AMÉLIORATION PROGRESSIVE

"Le renforcement de la transparence et de la participation doit être réalisable et mis en place progressivement afin d'assurer une large acceptation de cette initiative."

Principe n° 7 de l'Initiative pour la Transparence des Pêches

Le Standard FiTI, le cadre mondial par défaut pour la transparence dans la gestion nationale de la pêche maritime, définit les informations sur la pêche que les autorités nationales doivent publier en ligne, comment elles peuvent être vérifiées et utilisées plus efficacement pour éclairer le débat public.

Bien que la FiTI impose les mêmes normes élevées à tous les pays, elle reconnaît que les autorités nationales peuvent manquer de ressources financières, de technologies, d'expertise ou de personnel pour satisfaire aux exigences de transparence du Standard FiTI. Par conséquent, les pays FiTI ne sont pas tenus de disposer dès le départ de données complètes pour chaque exigence de transparence.

Les autorités nationales doivent divulguer les informations dont elles disposent, selon les 12 domaines thématiques suivants...

Objectifs Nationaux
Buts, cibles et délais

Cadre Juridique
Lois, accords d'accès et règles applicables aux secteurs de la pêche

Pêche à Petite Échelle
Identification et soutien

Navires et Autorisations
Registre des navires, licences et quotas

Captures
Débarquements, effort de pêche et rejets

Santé des Populations de Poissons
Évaluations des stocks, mesures de conservation et espèces menacées

Emploi et Normes du Travail
Secteurs formel et informel et travail en mer

Application des Lois
Stratégies, procédures et sanctions

Commerce et Consommation
Exportations, importations et disponibilité alimentaire

Gestion Budgétaire
Recettes, budgets et subventions

Financement du Développement
Objectif, valeur et résultats

Propriété Effective
Collecte, vérification et utilisation des informations

...et, lorsqu'il existe des lacunes importantes, démontrer qu'elles s'améliorent au fil du temps.



Il incombe au Groupe Multipartite National (GMN) d'un pays de convenir conjointement de ces recommandations d'amélioration, et aux autorités nationales du pays de donner suite à ces recommandations.

Bien que les autorités nationales ne soient pas tenues de mettre en œuvre les recommandations de leur GMN, elles doivent cependant répondre à chaque recommandation, même si elles rejettent la proposition du GMN.

Catégories de recommandations des parties prenantes en vue d'améliorations progressives

Sur la base de l'évaluation annuelle de la transparence – qui évalue le niveau de transparence des informations dans les 12 domaines thématiques du Standard FiTI – les GMN stimulent les progrès en matière de transparence dans le secteur de la pêche et de participation des parties prenantes en formulant des recommandations dans les six catégories suivantes :



DIVULGATION DE L'INFORMATION

Recommandations visant à améliorer l'accès aux informations détenues par les autorités nationales qui n'ont pas encore été divulguées en ligne.



DISPONIBILITÉ DE L'INFORMATION

Recommandations pour la collecte ou la compilation d'informations actuellement inconnues sur le secteur de la pêche du pays.



QUALITÉ DE L'INFORMATION

Recommandations visant à améliorer l'exactitude, la cohérence ou la fiabilité des informations publiées.



CLARTÉ DE L'INFORMATION

Recommandations pour améliorer la publication des données de gestion des pêches. L'information est diffusée plus largement, plus facilement compréhensible et utilisable par un public non spécialisé, ce qui favorise la sensibilisation et la compréhension du public.



PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Recommandations visant à améliorer la participation du public à la gestion des pêches du pays.



AU-DELÀ DU STANDARD FITI

Recommandations visant à dépasser les exigences minimales du Standard FiTI, ce qui permettrait au processus de mise en œuvre de la FiTI de mieux répondre aux priorités nationales du secteur de la pêche du pays.

Surveiller en permanence les améliorations

Dans le cadre de son rapport annuel de la FiTI, le GMN examine l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations précédentes et publie les progrès réalisés à cet égard.

En outre, le Secrétariat international de la FiTI consigne de manière centralisée les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations dans tous les pays mettant en œuvre la FiTI, au moyen de son outil de suivi des améliorations progressives (Progressive Improvement Tracker). **Consultez notre site web pour en savoir plus !**